

The background of the entire page is a photograph of zucchini plants. The leaves are heavily damaged, showing numerous holes and a mottled, yellowish-green color, which are characteristic symptoms of the yellow mosaic virus. The plants are growing in a field with some soil visible at the bottom.

Agricultural Research and Extension Unit

Food and Agricultural Research Council

**Le virus de la
mosaïque jaune
de la courgette**

(zucchini yellow mosaic virus, ZYMV)

INTRODUCTION

Le virus de la mosaïque jaune de la courgette est la principale virose affectant les cultures de Cucurbitacées (pâtisson, courgette, giraumon, calebasse, concombre, etc.) à l'île Maurice. Ce virus peut causer des dégâts extrêmement graves, provoquant des pertes de récoltes importantes si une méthode de lutte préventive n'est pas adoptée à temps.

SYMPTÔMES DE LA MALADIE

- **Sur les feuilles**

Le feuillage montre des symptômes de mosaïque (alternance de couleur jaune, vert clair et vert sombre) ou de jaunissement, souvent associé à des déformations foliaires importantes (feuille filiforme ou enroulement des jeunes feuilles). Une réduction de la taille des plantes est aussi souvent observée.



- **Sur les fruits**

Les fruits sont souvent mosaïqués (avec des stries vertes), flétris et bosselés, ce qui réduit leur valeur commerciale.



TRANSMISSION DU VIRUS

Pour infecter une plante, le virus doit pénétrer dans les cellules de la plante. Ceci est possible seulement à travers les voies indiquées ci-dessous, car le virus n'est pas en mesure de se déplacer activement. Le ZYMV est transmis par :

- **La voie mécanique**

La transmission peut se faire à travers des petites blessures produites par des outils de manipulation, par des sécateurs au cours d'opérations de récolte, des mouvements d'équipements ou par contact (frottement) entre les feuilles.

- **Les pucerons**

La transmission par les pucerons est le **mode le plus fréquent**. Le puceron reste capable de transmettre la maladie pendant quelques minutes seulement mais la grande efficacité

de ce mode de transmission fait que la maladie peut se propager dans une culture sans que l'on ait observé d'importantes populations de pucerons.



Pucerons sur feuille

LUTTE

Le ZYMV tout comme la plupart des virus de plantes provoque une maladie généralisée et incurable. Donc une plante infectée restera malade toute sa vie et ne peut plus être guérie avec les moyens de lutte disponibles. C'est pourquoi les seuls moyens de lutte dont on dispose contre le ZYMV sont des moyens de lutte préventifs, visant surtout à éviter ou à retarder les infections. L'effet d'une infection par le ZYMV sur le rendement sera d'autant plus grave que l'infection est précoce.

Les pratiques culturales qui suivent sont susceptibles de retarder le développement d'une épidémie virale et d'avoir un effet positif sur le rendement.

- **Au stade pépinière**

- élever les jeunes plants dans des abris bien entretenus ;
- protéger les pépinières et les jeunes plants par un filet anti-insecte ;



- effectuer un traitement aphicide (voir page suivante) rapidement après la germination ;
- rester vigilant dès la germination pour détruire toute plantule présentant des symptômes suspects.

- **Avant la plantation**

un désherbage soigneux aux abords des parcelles doit être réalisé avant la plantation pour éliminer les sources de virus et de pucerons vecteurs à proximité de la culture.

- **En cours de culture**

- éliminer les plantes qui présentent des symptômes afin de limiter les sources d'infection ;
- éviter d'installer des jeunes cultures à côté d'anciennes car une culture âgée risque d'être déjà contaminée et peut constituer une source abondante de virus ou de vecteurs pour une jeune plantation ;

- placer des bandes de plastique jaune enduites de graisse et disposées verticalement autour d'une culture. Elles attirent et piègent les pucerons, réduisant ainsi le taux d'infection virale ;
- éliminer les mauvaises herbes susceptibles d'héberger des pucerons ;
- limiter les mouvements d'équipements et des laboureurs afin d'éviter la transmission mécanique ;
- suivre le programme de contrôle chimique indiqué ci-dessous pour détruire les populations de pucerons.

Appliquer du MOSPILAN 20 SP à 0,25 g/l d'eau à intervalles de 14 jours. Observer un délai d'emploi de 3 jours avant la récolte des fruits (**sauf pour les pâtisseries : 7 jours**).

- **En fin de culture**

- détruire les débris de plantes et de fruits ainsi que les arrachis de culture ;
- pratiquer une rotation des cultures, c'est-à-dire éviter de replanter des Cucurbitacées (pâtisson, courgette, giraumon, calabasse, concombre, etc.) dans le même champ car elles sont toutes sensibles au ZYMV.

Très important : pour lutter contre toute maladie, un engagement collectif au niveau d'une région de production est indispensable, car toute intervention individuelle a ses limites en terme d'efficacité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter les officiers des services de vulgarisation suivants :

Long Mountain.....	245 57 59
Solitude Sub Office.....	261 92 16
Mapou Demonstration Center	266 15 87 497 66 84
Goodlands Sub Office	282 05 63
Rivière du Rempart Sub Office	412 99 69
Bon Accueil FSC (lundi & mardi).....	418 94 82
Flacq Demonstration Center	413 25 01 497 66 85
L'Unité FSC	416 92 09
Beau Champ Sub Office	417 66 99
Saint Pierre Sub Office.....	433 93 50 433 43 78
Quatre Bornes Sub Office	466 41 09 497 66 83
Maison des Eleveurs, Henrietta	684 12 28
Union Park Sub Office.....	577 01 17
Saint Félix Sub Office.....	622 66 01 622 66 02
Rivière des Anguilles Demonstration Center	626 25 54 497 66 87
Plaisance Demonstration Center	637 81 12 497 66 87

Agricultural Research and Extension Unit (AREU)

Head office

Newry Complex, 3rd Floor
Saint Jean Road
Quatre Bornes – Mauritius
Tel.: 466 38 85
Fax: 466 88 09
e-mail: areu@bow.intnet.mu

Plant Pathology Division

Réduit – Mauritius
Tel.: 466 39 70
Fax: 466 39 70
e-mail: areupato@intnet.mu



COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN



Ce document est imprimé avec le soutien du Programme Régional de Protection des Végétaux financé par l'Union européenne (8.ACP.RIN.012)